



MAISON
DE
L'ARTISAN



N° 1736 - 23/06/2022

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 et 3 :

- Insaisissabilité de la résidence principale d'une E.I
- Réunion Carrossiers - Mécaniciens
- CAPEB66 : Invitation L'Eté du Bâtiment

Page 4 :

- Nos formations à venir
- FERRONNIERS : Inauguration de la statue baptisée «L'Ukrainienne»

Législatives : en marche arrière

L'absence de majorité parlementaire renforce la nécessité de trouver des compromis soutenus par la grande majorité des Français et prenant en compte toutes les catégories d'entreprises.

Par leurs votes, les Français ont manifesté la volonté de ne pas donner une majorité absolue au Président de la République qu'ils ont élu le 24 avril dernier.

Cette situation est inédite mais elle ne doit pas empêcher d'engager les réformes nécessaires au pays.

L'U2P souhaite que la France continue à prendre le chemin de la croissance économique, en soutenant dans un premier temps l'activité des entreprises en particulier des plus petites, ainsi que le pouvoir d'achat des Français.

De même, l'U2P appelle à engager les réformes qui permettront de préserver la qualité de notre système de protection sociale, sans alourdir les prélèvements ni reporter la charge financière sur les générations futures.

Pour atteindre ces objectifs, l'U2P invite toutes les parties prenantes à prendre leurs responsabilités en agissant dans la clarté et en plaçant l'intérêt général avant l'intérêt partisan.

La nécessité d'établir des diagnostics communs et de trouver des compromis est renforcée par l'absence de majorité parlementaire nette. Il faut transformer cet état de fait en atout.

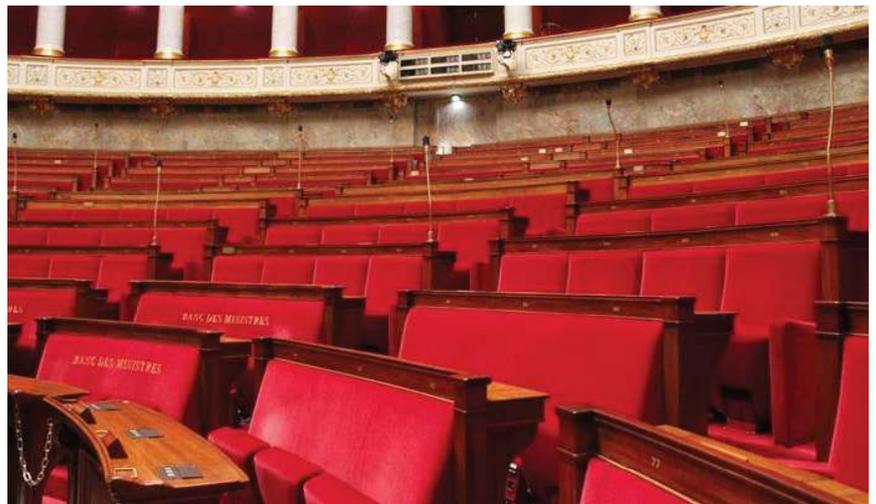
Pour cela l'U2P préconise de mettre en place une concertation régulière, notamment entre le gouvernement, les organisations syndicales de salariés et patronales, et les représentants des groupes parlementaires et des élus locaux, comme cela est prévu dans le cadre du Conseil national de la refondation -CNR-.

L'U2P prendra toute sa part à l'élaboration de ces compromis, dans un esprit constructif.

Localement, avec l'arrivée de quatre nouvelles députées, il va falloir trouver un autre rythme de travail. Jusqu'alors, notre interlocuteur principal était Romain Grau, battu dimanche sur la première circonscription.

C'est lui qui remontait nos préoccupations auprès des différents ministres et nous donnait l'occasion de les rencontrer pour échanger avec les artisans.

Ce canal n'existant plus, on espère que de nouveaux échanges, réguliers et accompagnés d'effets, se mettront en place avec nos nouvelles députées.





Insaisissabilité de la résidence principale d'une Entreprise Individuelle

La perte de l'insaisissabilité du logement de l'entrepreneur en cours de divorce

L'article L526-1 du Code de Commerce dispose que les droits d'un entrepreneur sur sa résidence principale sont insaisissable par ses créanciers professionnels.

Toutefois, la Cours de Cassation dans son arrêt du 18 mai 2022 vient apporter une précision :

En effet, lorsque, au cours de la procédure de divorce de deux époux dont l'un exerce une activité indépendante, le juge aux affaires familiales a ordonné leur résidence séparée et attribué au conjoint de l'entrepreneur la jouissance du logement familial, la résidence principale de l'entrepreneur, à l'égard duquel a été ouverte postérieurement une procédure collective, n'est plus située dans l'immeuble appartenant aux époux dans lequel se trouvait le logement du ménage.

Les droits qu'il détient sur ce bien ne sont donc plus insaisissables par les créanciers dont les droits naissent à l'occasion de son activité professionnelle.

Dans cet arrêt, la Cour de cassation prend soin de relever que cette perte était **antérieure à l'ouverture de la procédure collective** de l'entrepreneur.

Le logement, qui ne bénéficiait plus de l'insaisissabilité légale, a donc été appréhendé par cette procédure.

A savoir si tel aurait été aussi le cas si l'attribution de la jouissance exclusive au conjoint de l'entrepreneur avait été ordonnée **après l'ouverture** de la procédure collective.



REUNION PROFESSIONNELLE CARROSSIERS - MECANICIENS

Compte-tenu du contexte très incertain auquel nous sommes tous confrontés, il nous semble important de nous retrouver pour évoquer ensemble certains points de nos métiers de la mécanique et de la carrosserie.

Nous vous invitons à notre prochaine réunion professionnelle qui se tiendra :

Mardi 28 juin à 19h30

Maison de l'Artisan,
35 rue de Cerdagne, à Perpignan

Lors de cette réunion nous aborderons les sujets suivants :

- Hausse des tarifs
- Hausse des salaires
- Logiciel de cession de créance
- Habilitations électriques
- Questions diverses

Nous comptons sur votre présence.

Merci de la confirmer à notre secrétariat au **04.68.34.59.34**.

Les Présidents,
Patrick Pardo (FNA 66)
Stéphane Chalmel (FFC)



INVITATION

"L'ÉTÉ DU BÂTIMENT"

La Capeb 66 et ses partenaires vous invitent à la soirée professionnelle des artisans du bâtiment.

JEUDI 30 JUIN 2022
16H-22H

Château du Cap de Fousté - Villeneuve de la RAHO



Infos au 04 68 51 04 00

Annonces Légales

Arrêté du 07 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 Décembre 2012 du Ministère de la culture.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 Perpignan

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société Civile Immobilière dénommée « CAMIFRA 66 », immatriculée au RCS de PERPIGNAN, au capital de 22 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers. Son siège est à CANET-EN-ROUSSILLON (66140), 5 Rue des Roses. Les Gérants sont M. Franck SIGNOLES, demeurant à CANET-EN-ROUSSILLON (66140), 5 Rue des Roses et Mme Camille SIGNOLES, demeurant à CARCASSONNE (11000), 35 rue de la Tour d'Auvergne. Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

Pour avis, La Gérance.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 Perpignan

SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYEN WAHOO PODO

**SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL :**

**17 RUE SAINT VICENS 66000 PERPIGNAN
483 319 844 RCS PERPIGNAN**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/06/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter du même jour. Mme Claire DUBOS demeurant 20 Avenue de Rivesaltes 66240 SAINT ESTEVE et Mme Anaïs BRET demeurant 17 rue San Vicens 66000 PERPIGNAN ont été nommées liquidateurs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à 17 Rue Sant Vicens 66000 PERPIGNAN, siège de liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation, seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN.

Pour avis, les Liquidateurs.

eleom
avocats
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES
1210 Avenue Eole-Tecnosud2
66028 PERPIGNAN CEDEX

UMOOVE

**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 72 100 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 12 AV JEAN JAURES
1ER ETAGE, 66270 LE SOLER
877 913 913 RCS PERPIGNAN**

Aux termes d'une délibération en date du 28/03/2022 l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la démission de Madame Nathalie LECOQ de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter du 31/12/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement
Pour avis, Le Président.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 Perpignan

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une Société par Actions Simplifiée immatriculée au R.C.S. de PERPIGNAN, dénommée « TLRCOIFFURE », au capital de 3 000 €, ayant pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure mixte, barbier, achat, vente de produits capillaires, produits de beauté, cosmétique et accessoires, vente de bijoux fantaisie, onglerie, manucure. Son siège est à SAINT GENIS DES FONTAINES (66740), 45 Avenue du Maréchal Joffre ; le président est Mme Typhanie ROLDAN demeurant à ARGELES S/ MER (6670), 7 Bis avenue des Alouettes ; les directeurs généraux sont M. Jérôme ROLDAN demeurant à ARGELES S/ MER (6670), 7 Bis avenue des Alouettes et Mme Alexandra JUAREZ demeurant à SALEILLES (66280), 1 rue du Llambi.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte.

Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières est soumise à agrément préalable de la société, donné par décision collective extraordinaire des associés.

Pour avis, le Président.



ANNONCES LÉGALES

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
04 68 34 59 34**

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 Perpignan

Suivant acte SSP en date à PERPIGNAN du 7/06/2022 enregistré au SPFE PERPIGNAN 1 le 16/06/2022 Dossier 49093, 2022 A 2381, la société « SOCIÉTÉ RODY.B » S.A.R.L. au capital de 4 000€ dont le siège social est à LES ANGLÉS (66210), Avenue de Balcère, Résidence de la Matte, représentée par M. Rodolphe BOYER gérant,

A cédé à la société « LOLA », S.A.S au capital de 1 000 € dont le siège social est à LES ANGLÉS (66210), Avenue de Balcère, Résidence de la Matte, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 911 112 050, représentée par Mme Marion TROCME, Présidente,

Un fonds de commerce de pizzas en livraison ou à emporter, exploité à LES ANGLÉS (66210), Avenue de Balcère, Résidence de la Matte, pour lequel le VENDEUR est immatriculé au R.C.S. de PERPIGNAN sous le numéro 537 557 985, moyennant le prix de 140 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 83 350 € et au matériel pour 56 650 € L'entrée en jouissance a été fixée au 7.06.2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au domicile élu, le Cabinet d'Avocats de la SELARL HBML dont le siège social est à PERPIGNAN (66100), 1065 Avenue Eole, Tecnosud 2, représentée par Maître Marie-Charlotte LEFEBVRE, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis, L'acquéreur.

s=ido
AVOCATS

1065 Avenue Eole
Tecnosud 2
66100 Perpignan

C.A.P.S.I.V.A.P. SOCIÉTÉ CIVILE

**AU CAPITAL DE 1 524,49 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 21 RUE SISLEY
66000 PERPIGNAN
343 218 426 RCS PERPIGNAN**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 16.06.2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de PERPIGNAN (66000), 21 Rue Sisley, à PERPIGNAN (66100), 5 Rue du Fort de Bellegarde. L'article 2.2 des statuts a modifié en conséquence.

Pour avis, La Gérance.



Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

- Taxis:

- ➔ Formation continue : **20 et 21 Septembre 2022**
- ➔ Formation continue : **06 et 07 Décembre 2022**

- AUTOMOBILE / CARROSSIERS:

- ➔ Habilitation véhicules électriques «initiale» : **17 et 18 Octobre 2022**

- Bâtiment :

- ➔ FEEBAT RENOVE : **29-30 Juin et 01 Juillet 2022**
- ➔ Manipulation fluides frigorigène : **04 au 07 Juillet et test le 08 Juillet 2022**
- ➔ SAVOIR ISOLER LES COMBLES : **06-07 Juillet 2022**
- ➔ QUALIPAC : **12 au 16 Septembre**
- ➔ QUALIPV ELEC : **13 au 15 Septembre**
- ➔ Manipulation fluides frigorigène : **10 au 13 Octobre et test le 14 Octobre 2022**
- ➔ Dépannage CLIM : **2 au 4 Novembre 2022**
- ➔ Habilitation élec BR-B1V exécutants : **16 au 18 Novembre 2022**
- ➔ Audit énergétique en FOAD (distanciel) : **dates à venir**
- ➔ QUALIPV BAT : **dates à venir**
- ➔ DEPANNAGE & ENTRETIEN POELES A GRANULES : **dates à venir**
- ➔ Réglementation GAZ : **dates à venir**
- ➔ Borne IRVE « niveau1 » : **dates à venir**

Invitation

La statue "l'Ukrainienne" a été réalisée pendant la 16ème Rencontre Européenne de Territoire d'Art 18>20 Octobre 2019 à Arles-sur-Tech.

Par l'équipe de forgerons de M. Roman Andriyovskyy

La Mairie de Montferrer

vous invite à l'inauguration de la statue baptisée

"l'Ukrainienne"

le 25 juin 2022

à 18h

Ukrainienne en habits traditionnels

Le même jour, aura lieu l'inauguration de la sculpture Solidarité Ukraine à la Maison de la Catalanité Place Joseph-Sébastien Pons à PERPIGNAN à 11 h 00

Petites Annonces

DIVERS

➔ Vends font de commerce de couture (32m carré) avec équipement à St Estève. Prix: 30 000 euros. Contact : gonzalezfrancoiscouture@gmail.com

➔ Vend fdc coiffure mixte dans agréable village en plein développement à 13km de Perpignan. 0 travaux. Bon CA bonne rentabilité. 15K€. Infos 0644283868.

EMPLOI

➔ JF 18 ans, très bonne présentation, sérieuse et motivée recherche Institut de Beauté pour CAP Esthétique en alternance sur 1 an. Contacter Léane Defrasne 06 49 32 94 29.

➔ Jeune Homme 17 ans cherche apprentissage coiffure 07.83.21.34.98.

➔ JH 25 ans titulaire BAC climatisation et système de réfrigération recherche contrat d'apprentissage en alternance pour passer CAP installateur froid et conditionnement d'air. Sérieux et motivé Contacter : 07 66 40 33 34

Assurance vie : les taux les plus élevés du marché sont chez Garance !

Notre partenaire «Garance» est cité dans les revues spécialisées comme «le meilleur rendement du marché sécurisé en assurance vie» (2.75% en 2020 et 2021).

Pour toute information et étude, contacter Cendrine Bascoul au 06 63 52 19 77.



L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE
Édité par l'UNION ARTISANALE
MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05
Internet : www.maisondelartisan.fr
Commission paritaire 0221G87631 / I.S.S.N. 0993 2682
Directeur de la publication : Isabelle ROUX
Impression réalisée par
UNION ARTISANALE - PERPIGNAN
dépot légal : 2^{ème} trimestre 2022
Tirage : 2000 exemplaires